

Travaux publics et Services gouvernementaux

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A 0S5

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Defence Science Projects Division/Division des projets des sciences de la défense Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, 4e étage Gatineau Quebec K1A 0S5

Title Coulet Complete de CATE	VTOI 1/		
<b>Title - Sujet</b> Services de SATF Services de Système d'aéronef t		itterris	sage verticaux a
Solicitation No N° de l'invitation  Date			
T8493-200011/A		2020	-11-30
Client Reference No N° de re T8493-200011	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$SL-013-38716	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	I° VME
013sl.T8493-200011			
<b>Solicitation Closes</b> -	L'invitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	ne ES	Γ
on - le 2020-12-22	Heure Normale du l'	Est H	NE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sinka, William Buyer Id - Id de l'acheteur 013s1			
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(613) 410-6806 ( )		( )	-
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF TRANSPO 200 COMET PRIVATE OTTAWA	es et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee		
See Herein – Voir ci-inclus			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



File No. - N° du dossier

013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2 1.3	INTRODUCTIONSOMMAIRECOMPTE RENDU	3
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6	Instructions, clauses et conditions uniformisées	4 5 6
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 5.2 5.3	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	12 12
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AI	
6.1 6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
PARTI	E 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
7.13	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
	XE « A »	
	CÉ DES TRAVAUX	_
	NDICE 1 DE L'ANNEXE « A »	
<b>BIENS</b>	DE L'ÉTAT	24

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

ANNEXE « B »	29
BASE DE PAIEMENT	29
PIÈCE JOINTE 1 À L'ANNEXE « B »	34
FORMULAIRE D'ÉVALUATION	34
ANNEXE « C »	37
GRILLES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	37
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	43
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	43
ANNEXE « E »	44
GRILLE DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE	44

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des Besoins, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

#### 1.2 Sommaire

- 1.2.1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), pour le compte de Transports Canada (TC) a besoin qu'un entrepreneur canadien fournisse des services de système d'aéronef télépiloté (SATP) à décollage et atterrissage verticaux (VTOL) aux fins de démonstration et d'évaluation des capacités actuelles d'une solution de R. et D. au stade tardif aux fins de surveillance de la baleine noire de l'Atlantique Nord.
  - La stratégie d'approvisionnement comprend une évaluation progressive, l'octroi d'un maximum de trois marchés aux fins de démonstration des fonctionnalités et des capacités techniques de la solution proposée par les soumissionnaires et d'une option de mener une mission à Gaspé, au Québec, pour le transport d'une charge utile fournie par l'État.
- 1.2.2 Ce besoin est limité aux produits et services canadiens.
- 1.2.3 Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation.
- 1.2.4 Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

## Définition

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

#### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

#### 3.1.1 Soumission par voie électronique

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

## 3.1.2 Soumission sur papier

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (2 copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

#### 3.1.3 Soumission fournit simultanément à l'aide de méthodes de livraison acceptable

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

#### 3.1.4 Générales

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendrons de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

On recommande au soumissionnaire d'inclure la grille de conformité à l'annexe E à sa proposition, en indiquant la façon dont celle-ci satisfait à chacune des exigences obligatoires, de même que les pages où ces renseignements sont accessibles.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à la section 2 de l'annexe « B ».

### 3.1.5 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.6 Fluctuation du taux de change

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

C3010T 2013-11-06, Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

#### 3.1.7 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### Section IV: Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires sont invités à soumettre des renseignements additionnels selon la section 5.3 de la partie 5.

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans l'annexe C.

Les soumissionnaires doivent obtenir au moins 1 point pour chacun des critères de cotés obligatoires pour êtres déclarées recevables.

Le soumissionnaire doit fournir (dans le cadre de sa soumission) les documents nécessaires pour appuyer la façon dont chacun des critères obligatoires a été satisfait.

#### Spécifiquement:

- a. Le soumissionnaire est informé que l'identification qu'un critère obligatoire a été satisfait sans fournir de documents justificatifs ne constituera pas une « démonstration » aux fins de l'évaluation;
- b. Le soumissionnaire doit démontrer clairement dans sa soumission comment les exigences et l'expérience obligatoires sont respectées appuyé par la documentation; et
- c. Il est recommandé que le soumissionnaire s'assure de faire les références croisées à chacune des exigences obligatoires de la proposition et l'endoit où se trouve l'information.

Remarque : L'achèvement de la grille de conformité des soumissionnaires à l'annexe E ne constitue pas en soi une « démonstration » aux fins de l'évaluation. Comme il est indiqué dans b, la documentation à l'appui sera requise comme preuve.

#### 4.1.2 Évaluation financière

#### 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

a. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, droits de douane et taxes d'accise compris.

b. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles dans la section 2 de l'annexe B. On demande au soumissionnaire de proposer des prix unitaires fermes à un maximum de deux points décimaux.

Les critères financiers obligatoires sont inclus à section 2 de l'annexe B.

#### 4.1.2.2 Grilles d'évaluation financière

Le prix de la soumission totale sera calculée en fonction des renseignements fournis dans la section 2 de l'annexe B à l'aide de la grilles d'évaluation financière de l'annexe C.

Pour le calcul des dépenses de l'équipage et exclusivement aux fins d'évaluation, les dépenses totales de l'équipage seront calculées en utilisant le taux de 300 \$ par jour et par personne pour les frais de déplacement et de subsistance et 30 pour le nombre de jours.

#### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Basis of Selection - Minimum Point Rating

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir les points minimaux requis spécifiés pour chaque critère de l'évaluation technique, et
- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

#### Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note tec	hnique globale	115/135	89/135	92/135
Prix éval	ué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
	Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
Calculs	Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
Note con	nbinée	83,84	75,56	80,89
Évaluation	on globale	1 <sup>er</sup>	3e	2 <sup>e</sup>

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## 5.3 Renseignements supplémentaires

On demande au soumissionnaire d'indiquer dans sa proposition l'expérience de son entreprise dans la prestation de services de SATP ainsi que l'historique et le développement du SATP.

## PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA A9033T 2012-07-16 Capacité financière

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  $013sl.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 7.1 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir des services de démonstration et d'évaluation d'un système d'aéronefs télé pilotés (SATP) a décollage et d'atterrissage verticaux (VTOL), conformément à l'exigence à l'annexe «A».

#### 7.1.1 Biens et services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à la section 2 de l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.2.1 Conditions générales

2040 2020-05-28, Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 7.3 Exigences relatives à la sécurité

**7.3.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 7.4 Durée du contrat

#### 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au inclusivement

#### 7.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 périodes supplémentaires de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### 7.5 Responsables

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: William Sinka

Titre: Chef d'équipe en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Direction des achats innovateurs (DAI)

Adresse: 10 rue Wellington, Gatineau, Quebec K1A 0S5

Téléphone: 613-410-6806

Courriel: william.sinka@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 7.5.2 Chargé de projet

Le charge de projet pour le contrat est : (a etre communique au moment de l'attribution du contrat,
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Télécopieur : Courriel :
7.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom :
Titre :
Téléphone :

## 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 7.7 Paiement

Courriel:

#### 7.7.1 Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 7.7.1.1 Période initiale

Pour les travaux décrits dans la section 7.1 de l'énoncé des besoins à l'annexe A:

L'entrepreneur sera payé pour les travaux exécutés, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de 125,000.00\$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

#### 7.7.1.2 Période d'options

Pour les travaux décrits dans la section 7.2 de l'énoncé des besoins à l'annexe A:

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de \_\_\_\_\_\_\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

## 7.7.1.3 Limitation des dépenses période d'options

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\_\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

## 7.7.1.4 Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u>, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif période initiale : 25,000.00\$.

Coût estimatif période d'option : 150,000.00\$.

#### 7.7.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 7.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 7.8 Instructions relatives à la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et deux (2) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Transport Canada

200 Comet Private, Ottawa, ON K1V 9B2

 Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.9.1 Conformité

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 7.9.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C 2008-05-12 Attestation du contenu canadien

#### 7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2040 2020-05-28;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des Besoins;
- d) I'Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du

#### 7.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C 2016-01-28, Assurance – aucune exigence particulière

#### 7.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

#### 7.14 Lieu des tests et de l'évaluation

L'entrepreneur tiendra les évaluations de la solution initiale à l'un des sites d'essais du SATP approuvés suivants :

 $\begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^\circ de l'invitation \\ T8493-200011/A \\ Client Ref. No. - N^\circ de réf. du client \\ T8493-200011 \\ \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1 Contexte

Actuellement, l'exploitation d'un système d'aéronef télépiloté (SATP) utilisant l'infrastructure aéroportuaire existante nécessite la fermeture de l'espace aérien avoisinant aux avions pilotés pendant les opérations du SATP. En outre, l'exploitation d'un SATP à voilure fixe dans les régions éloignées où il n'y a aucune infrastructure aéroportuaire nécessite un lancement complexe, de l'équipement de récupération ainsi que de grandes aires d'approche et de départ.

#### 2 Portée des travaux

Transports Canada mène des recherches sur les systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) à décollage et atterrissage verticaux (VTOL) disponibles à l'heure actuelle aux fins de la surveillance future de la baleine noire de l'Atlantique Nord, et est à la recherche d'un maximum de trois entrepreneurs afin d'offrir des services de démonstration ayant recours à des solutions de SATP VTOL au stade tardif.

L'entrepreneur doit fournir une solution de SATP VTOL aux fins d'essai et d'évaluation des capacités par Transports Canada.

L'entrepreneur a l'option de fournir des services de SATP offrant une redondance convenable, des pièces de rechange, un équipage et un soutien logistique afin de mener avec succès une mission de quatre à six semaines à Gaspé, au Québec, ayant recours à une charge utile de caméras fournie par l'État. Voir l'appendice 1 à l'annexe A pour les spécifications relatives à la charge utile et des images. L'entrepreneur doit être prêt à assurer la prestation de 50 à 75 heures de surveillance opérationnelle pendant l'essai sur le terrain.

#### 3 Exigences:

- 3.1 L'entrepreneur doit être en mesure de mener les activités suivantes : planification de mission, intégration de la charge utile, opération de vol et entretien de la solution.
- 3.2 L'entrepreneur doit obtenir tous les permis nécessaires avant de commencer les opérations du SATP.
- 3.3 L'entrepreneur doit fournir le SATP ainsi que ses pilotes, les opérateurs de capteurs, les ingénieurs d'entretien ainsi que tout autre membre du personnel nécessaire pour l'exploitation et le soutien du SATP pendant la démonstration opérationnelle, les essais, l'évaluation et les activités de mission.
- 3.4 Les propositions doivent décrire le concept des opérations afin d'exécuter une mission d'endurance complète
- 3.5 Exigences relatives au SATP:
  - 3.5.1 La solution doit avoir atteint un niveau de maturité technologique (NMT) de 7, tel que défini par <u>Innovation</u>, <u>Sciences et Développement économique (ISDE) Canada</u>;
  - 3.5.2 Il doit s'agir d'un système d'aéronef télépiloté (SATP) à décollage et atterrissage verticaux (VTOL) pouvant être lancé et récupéré à partir d'une aire ouverte mesurant 50 mètre par 50 mètre;

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3.5.3 La solution doit accommoder une charge utile mesurant 200 mm de largeur, 300 mm de hauteur et 425 mm de longueur. La charge utile est orientée à la verticale, la longueur de 425 mm correspondant à la composante verticale;
- 3.5.4 La solution doit être en mesure de fournir une alimentation électrique constante de 110 watts à 12 14 V en CC pendant toute la durée du vol pour alimenter l'équipement de la charge utile;
- 3.5.5 La solution doit être dotée d'un transpondeur de sortie ADS-B;
- 3.5.6 La solution doit être dotée de liaisons de contrôle et de commande redondantes et être en mesure de naviguer de façon sécuritaire, de retourner à la base ou de mettre fin au vol d'une manière sécuritaire en cas de perte d'une liaison de contrôle et de commande;
- 3.5.7 La solution doit être en mesure de mener des opérations hors visibilité directe (BVLOS) jusqu'à concurrence d'une distance minimale de 80 milles marins entre le point de lancement et le point de récupération;
- 3.5.8 La solution doit être en mesure d'atteindre une vitesse de croisière de 20 KIAS (vitesse indiquée en nœuds);
- 3.5.9 La solution doit être en mesure de transporter une charge utile de capteurs de 6 kg ou plus;
- 3.5.10 La solution doit être en mesure de réaliser un vol d'une durée minimale de 6 heures, avec une réserve d'énergie d'une heure avec une charge utile de 6 kg;
- 3.5.11 La solution doit être dotée d'un système de détection et d'évitement (DAA) convenable pour des opérations de BVLOS ou d'une procédure d'atténuation proposée (qui ne nécessite pas un autre aéronef) qui permettra une opération de BVLOS sécuritaire du SATP et qui évitera les conflits avec d'autres aéronefs et objets;
- 3.5.12 La conception du SATP doit soutenir une exploitation à un plafond minimum de 5 000 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL).

#### 4. Objectifs

- 4.1 Les opérations du SATP consisteront en ce qui suit :
  - 4.1.1 Essai et évaluation : charges utiles, capteurs, éléments de lancement et de récupération, éléments de commande et contrôle, diffusion et transmission de données.
  - 4.1.2 Missions maritimes : surveillance de mammifères marins.

### 5. Opérations du SATP

La recherche sur le SATP portera sur les systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) à décollage et atterrissage verticaux (VTOL) actuellement disponibles auprès de fournisseurs de services canadiens.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 6. Calendriers d'essais et d'évaluations

Les calendriers seront déterminés au moyen d'une notification par courriel accordant suffisamment de temps pour la planification de la mission, l'obtention des autorisations requises et la logistique du projet. L'entrepreneur doit fournir un SATP VTOL satisfaisant aux exigences indiquées à la section 3.5.

#### 7. Produits livrables

#### 7.1 Exercice d'essai et d'évaluation

- 7.1.1 Il incombe à l'entrepreneur de fournir des pilotes, des agents d'entretien et des opérateurs de capteurs qualifiés satisfaisant à la partie IX du Règlement de l'aviation canadien pour appuyer les activités d'essai et d'évaluation ainsi que la délivrance d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS).
- 7.1.2 Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir les approbations requises auprès de NavCanada ainsi que tout certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transports Canada requis pour exécuter le vol aux fins d'essai et d'évaluation.
- 7.1.3 Au moyen d'un SATP VTOL au stade tardif, l'entrepreneur doit démontrer les capacités minimales du SATP énumérées à la section 3.5 de l'annexe A pendant l'exercice d'essai en vol et d'évaluation.
- 7.1.4 La solution de SATP VTOL au stade tardif de l'entrepreneur sera évaluée à l'aide du formulaire d'évaluation figurant à la pièce jointe 1 à l'annexe B.

#### 7.2 Mission

- 7.2.1 Il incombe à l'entrepreneur de fournir des pilotes, des agents d'entretien et des opérateurs de capteurs qualifiés satisfaisant à la partie IX du Règlement de l'aviation canadien pour soutenir les activités de mission de Gaspé et la délivrance d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS).
- 7.2.2 Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir les approbations requises auprès de NavCanada ainsi que tout certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transports Canada requis pour exécuter la mission de Gaspé.
- 7.2.3 Il incombe à l'entrepreneur d'assurer l'intégration de la charge utile fournie par l'État (appendice 1 à l'annexe A) à son SATP avant la mission à Gaspé, au Québec.
- 7.2.4 Il incombe à l'entrepreneur d'assurer le transport et l'installation de l'équipement du SATP avant le début de la mission de surveillance ainsi que le démantèlement et le transport de retour après la mission. Les tarifs quotidiens pour l'équipement s'appliqueront uniquement pour la période de surveillance. Les frais de voyage seront remboursés conformément à la directive du gouvernement fédéral sur les voyages, précisée aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u>.
- 7.2.5 Il incombe à l'employeur de réussir le déploiement du SATP avec la charge utile intégrée afin de recueillir des images de surveillance convenable aux fins d'un traitement IA à bord du SATP.
- 7.2.6 L'entrepreneur est tenu de partager les données techniques et les coordonnées avec Transports Canada et ses entrepreneurs aux fins de l'intégration de la charge utile et du soutien opérationnel.

013sl. T8493-200011

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 7.2.7 Le même modèle de SATP utilisé pendant l'exercice d'essai et d'évaluation doit être utilisé pendant la mission de Gaspé. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse exactement du même SATP.
- 7.2.8 Plans de mission : L'entrepreneur doit fournir un plan de mission provisoire 30 jours avant la mission de Gaspé aux fins d'approbation par l'autorité de projet.
- 7.2.9 Rapports de mission : Pour chaque activité de vol du SATP, l'entrepreneur doit fournir un rapport de mission au plus tard dans les 15 jours civils suivant la fin de l'événement.
- 7.2.10 Rapport final : À la conclusion de la mission de Gaspé, l'entrepreneur doit fournir un rapport final sur la planification, l'exécution et les résultats de l'effort de surveillance. Le rapport doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, les catégories suivantes.

#### Contenu du rapport :

- Aperçu du projet
  - o Introduction
  - o Définitions
- Résumé
  - Objectifs du projet
  - o Description des opérations
  - o Méthodologie de la collecte des données
  - o Résultats anticipés
- Opérations du SATP
  - o Organismes participants
  - Équipement du SATP description et fonctionnement
  - o Emplacement opérationnel et vue de l'enquête
  - o Logistique et configuration
  - o Planification de mission
  - o Coordination et gestion de l'espace aérien
  - o Approbations réglementaires
  - Opérations aériennes
- Collecte des données
  - Gestion des données
  - Analyse des données
  - Rapports et statistiques
- Conclusion du projet
  - o Difficultés du projet
  - Lecons apprises
  - Recommandations pour les opérations futures
- Documents à l'appui
  - Certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS)
  - o Entente sur l'espace aérien conclue avec NavCanada
  - o Avis aux navigants (NOTAM)

## 8. Exigences linguistiques

Les ressources proposées doivent être en mesure de communiquer à l'oral et par écrit en anglais. La langue de tous les produits livrables sera l'anglais.

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 9. Voyages

Des voyages pourraient être requis, selon l'emplacement choisi pour les essais et l'évaluation. Les emplacements seront soit Alma, au Québec, Foremost, en Alberta, ou un autre site satisfaisant aux exigences pour la délivrance d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS).

Il sera nécessaire de voyager pour la mission à Gaspé, au Québec, dans l'éventualité où l'option serait exercée.

#### 10. Emplacement des travaux

Les travaux devraient avoir lieu dans un site d'essai de SATP approuvé à Alma, au Québec, ou à Foremost, en Alberta ou à tout autre site mutuellement convenu par le soumissionnaire et Transports Canada satisfaisant aux exigences pour la délivrance d'un COAS.

Des travaux devront également se dérouler à Gaspé, au Québec, dans l'éventualité où l'option serait exercée.

#### 11. Exigence en matière de confidentialité

L'entrepreneur ne peut s'adresser aux médias en ce qui concerne le présent marché sans l'approbation préalable de Transports Canada (TC).

L'entrepreneur ne doit pas reproduire, sous quelque forme que ce soit, toute partie des documents ou des renseignements confidentiels liés au projet considérés comme étant exclusifs par TC. L'entrepreneur doit conserver dans la plus stricte confidentialité tous les renseignements sur le projet reçus et il accepte de ne pas divulguer ces renseignements à quiconque autre que les membres directs de l'équipe de réponse à la proposition, au besoin. L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions qui s'imposent à l'égard des renseignements, de manière à empêcher quelque personne non autorisée à avoir accès à ces renseignements confidentiels.

L'expression « renseignement confidentiel » s'entend de tout renseignement (verbal, écrit ou électronique), qualifié, oralement ou par écrit, de renseignement de nature « confidentielle », « restreinte » ou « protégée », ce qui englobe les extraits ou les photocopies de ces renseignements et les notes prises par l'entrepreneur dans le cadre de l'examen de ces documents.

## 12. Images et métadonnées

Toutes les images recueillies et métadonnées connexes recueillies pendant la mission deviendront la propriété du Canada.

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  $013sl.\ T8493-200011$ 

## APPENDICE 1 DE L'ANNEXE « A »

#### BIENS DE L'ÉTAT

La caméra et les périphériques fournis par l'État seront fournis lors de l'exercice d'une des options énumérées à la section 2 de l'annexe B.

## 1. Caméra et périphériques fournis par l'État

La charge utile actuelle consiste en une caméra Nikon DSLR D850 et des lentilles montées verticalement sur un dispositif de fixation fixé sur la structure du SATP, un ordinateur Xavier monté en périphérie adjacent à la charge utile à l'intérieur du SATP ainsi qu'une liaison par satellite Geosnap et des antennes GPS comprenant les fils et les câbles connexes. L'entrepreneur devrait prévoir qu'une reconfiguration des dispositions de montage pourrait être requise dans le cadre de l'intégration, et qu'une certaine refonte et fabrication des dispositifs de fixation seront requises.

### 1.1 Spécifications des composantes

	Masse
Composante	(g)
D850	1022
Lentille	1190
Xavier	703
ICYBox	109
Rail de caméra	330
Support circulaire de	
caméra	429
Monture en croix de	
caméra	485
Champ de vision	
GeoSnap et câbles	491
Total	4 759
Ajouter une marge de	
sécurité de 15 %	5 472,85

Composante	Alimentation (W)
D850 Xavier plus	40,5
périphériques	65
GeoSnap	0,5
Total	106

#### **Dimensions**

Largeur	190 mm
Hauteur	285 mm
Longueur	400 mm

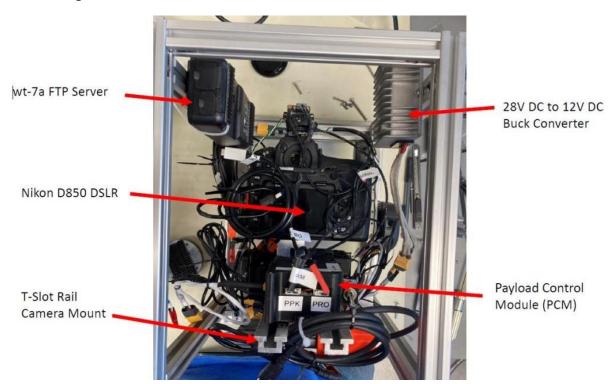
## 2 Images

**Image nº 1 à nº 3 :** Le cadre d'aluminium qui apparaît ne fait pas partie de la charge utile, il s'agit d'un support pour y monter la charge utile aux fins d'essais.

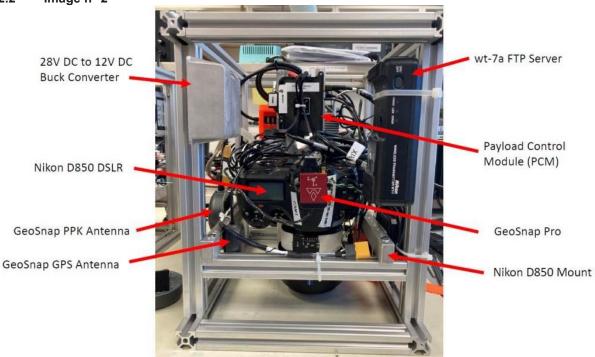
Image nº 5 : La charge utile montée sur un SATP Griffon Seahunter Outlaw.

**Image nº 6**: Le système de montage actuel de la charge utile, à titre de référence seulement. L'entrepreneur peut choisir d'utiliser le système de montage actuel, en tout ou en partie, lequel pourrait nécessiter une refonte ou l'apport de modification pour lui permettre de fonctionner avec une nouvelle plateforme de SATP.

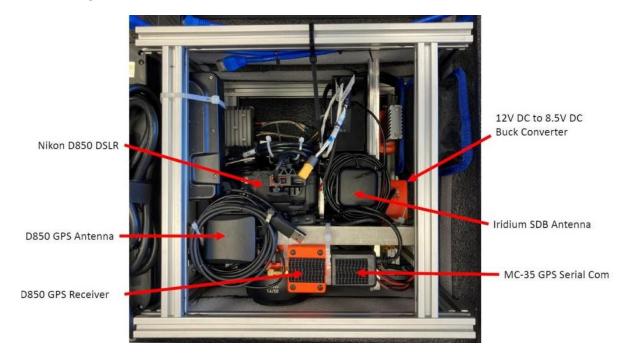
## 2.1 Image nº 1



## 2.2 Image n° 2



## 2.3 Image n° 3

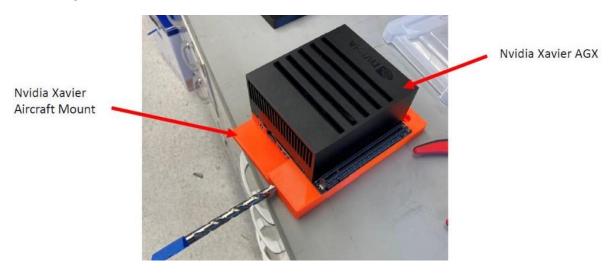


Page 26 of - de 47

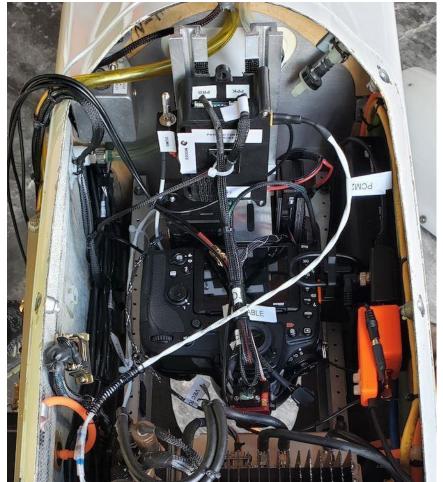
File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2.4 Image nº 4



2.5 Image <u>n° 5</u>

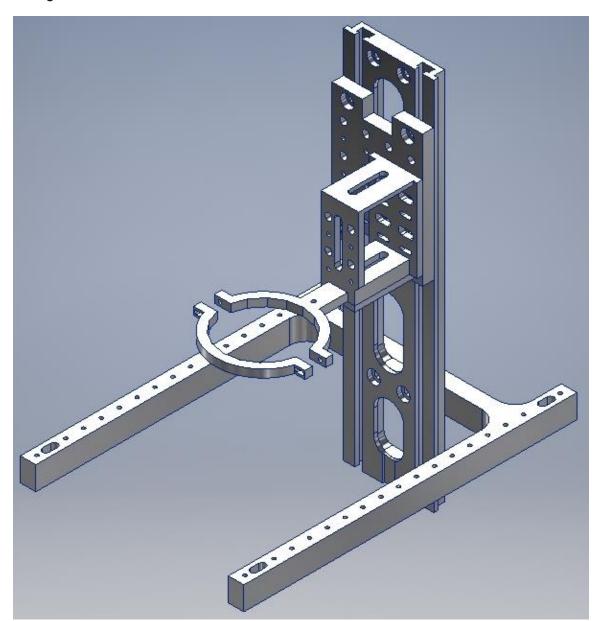


Page 27 of - de 47

File No. - N° du dossier  $013sl.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2.6 Image nº 6



### 3. Expédition de la caméra et des périphériques fournis par l'État

Il incombe à Transports Canada d'assumer les frais d'expédition de la caméra et des périphériques aux installations de l'entrepreneur et leur retour, des installations de l'entrepreneur, à l'achèvement des travaux énoncés à la section 7.2 de l'annexe A.

Il incombe à l'entrepreneur d'assurer que la caméra et les périphériques sont bien emballés pour veiller à ce qu'ils ne soient pas endommagés pendant le transport depuis les installations de l'entrepreneur.

File No. - N° du dossier  $013s1.\ T8493-200011$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **ANNEXE « B »**

### BASE DE PAIEMENT

#### **Produits livrables**

#### 1. Période initiale

L'entrepreneur doit fournir les services de SATP VTOL au stade tardif proposé aux fins d'essai et d'évaluation de ses capacités par Transports Canada dans les 60 jours suivant la réception de l'avis d'essai.

Pour les travaux décrits à la section 7.1 de l'annexe A, l'entrepreneur sera payé selon le tarif fixe tout compris suivant (excluant les frais de voyage et de subsistance et les taxes applicables).

Élément	Description	Prix fixe tout compris, taxes non comprises
1	Préparation, approbations, site d'essai et SATP.	
	L'entrepreneur est responsable de ce qui suit :	
	1. obtenir l'utilisation du site d'essai;	45 000,00 \$.
	<ol> <li>obtenir toutes les approbations auprès de NavCanada ainsi que tout certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS) de Transports Canada requis pour effectuer le vol aux fins d'essai et d'évaluation;</li> </ol>	
	<ol> <li>fournir des pilotes, des agents d'entretien et des opérateurs de capteurs qualifiés satisfaisant à la partie IX du Règlement de l'aviation canadien;</li> </ol>	
	4. s'assurer que le SATP VTOL doté d'une redondance convenable, de pièces de rechange et d'un soutien logistique est présent à l'heure et à l'emplacement des essais et de l'évaluation.	
2	L'évaluation du risque opérationnel (ERO) préparée conformément aux lignes directrices provisoires de Transports Canada, la Circulaire d'information provisoire AC-903-001-X. Un exemplaire de la dernière version d'AC-903-001-X sera fourni.	17 500,00 \$
	L'ERO doit être fournie à l'autorité de projet dans les 30 jours civils suivant l'avis.	

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Tableau d'évaluation de l'exigence 1 de la pièce jointe 1 de l'annexe B

La solution proposée de l'entrepreneur sera évaluée en fonction du tableau nº 1 Évaluation de l'exigence de base nº 1 à l'annexe B et moyennera un tarif fixe tout compris maximum de 15 000 \$, taxes non comprises, en fonction des résultats des essais.

Chaque point gagné pendant l'évaluation est évalué à 1 500 \$, jusqu'à concurrence d'un total de tous les points de 15 000 \$, taxes non comprises.

Tableau nº 2 d'évaluation de l'exigence relative aux essais en vol de la pièce jointe 1 de l'annexe B

La solution proposée de l'entrepreneur sera évaluée en fonction du tableau nº 2 Évaluation de l'exigence de base à l'annexe B et moyennera un tarif fixe tout compris maximum de 22 500 \$, taxes non comprises, en fonction des résultats des essais.

Chaque point gagné pendant l'évaluation est évalué à 1 500 \$, jusqu'à concurrence d'un total de

#### 2. Périodes d'option

Pour les travaux décrits à la section 7.2 de l'annexe A, l'entrepreneur sera payé selon le tarif fixe tout compris suivant (excluant les frais de voyage et de subsistance et les taxes applicables).

tous les points de 15 000 \$, taxes non comprises.

Le Canada ne remboursera pas les honoraires d'équipage quotidien pour tout jour de vol perdu en raison de l'indisponibilité de l'équipage.

Le Canada ne remboursera pas les frais d'équipement quotidien pour tout jour de vol perdu en raison de l'entretien.

Définition de jour de vol : s'entend de tout jour où les conditions météorologiques et les conditions sont acceptables pour mener un vol de surveillance pendant la période de surveillance désignée.

Première année : Prix si l'option est exercée dans les 12 mois suivant l'attribution du marché. Deuxième année : Prix si l'option est exercée dans les 13 à 24 mois suivant l'attribution du marché. Troisième année : Prix si l'option est exercée dans les 25 à 36 mois suivant l'attribution du marché.

 $\begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^\circ de l'invitation \\ T8493-200011/A \\ Client Ref. No. - N^\circ de réf. du client \\ T8493-200011 \\ \end{tabular}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2.1 Première période d'option

Élément	Description	Prix fixe tout compris Taxes non comprises
		Première année
5	Intégration et enlèvement de la charge utile fournie par l'État.	17 500,00 \$

Élément	Description	Total Équipage de SATP Membres	Prix fixe tout compris Prix individuel quotidien Tarif pour l'équipage, taxes non comprises Première année	Total (Équipage x tarif journalier)
6	Équipage de SATP Comprend le nombre total de personnes nécessaires pour la gestion et l'exploitation sécuritaires du SATP pendant son déploiement.		\$	\$

Élément	Type d'équipement	Tarif quotidien fixe tout compris, taxes non comprises
		Première année
7	SATP Le SATP consiste en un ou des véhicules aériens, un ou des postes de contrôle au sol, une remorque/camionnette, des antennes, des génératrices et l'équipement nécessaire pour le vol.	\$
8	Consommables/carburant Comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des graisses, des huiles, des chiffons, des éléments d'entretien, des pièces de rechange et le carburant.	\$

 $Solicitation No. - N^\circ \ de \ l'invitation \\ T8493-200011/A \\ Client Ref. No. - N^\circ \ de \ r\'ef. \ du \ client \\ T8493-200011$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2.2 Deuxième période d'option

Élément	Description	Prix fixe tout compris Taxes non comprises
		Deuxième année
9	Intégration et enlèvement de la charge utile fournie par l'État.	17 500,00 \$

Élément	Description	Total Équipage de SATP Membres	Prix fixe tout compris Prix individuel quotidien Tarif pour l'équipage, taxes non comprises Deuxième année	Total (Équipage x tarif journalier)
10	Équipage de SATP Comprend le nombre total de personnes nécessaires pour la gestion et l'exploitation sécuritaires du SATP pendant son déploiement.		\$	\$

Élément	Type d'équipement	Tarif quotidien fixe tout compris, taxes non comprises	
		Deuxième année	
11	SATP Le SATP consiste en un ou des véhicules aériens, un ou des postes de contrôle au sol, une remorque/camionnette, des antennes, des génératrices et l'équipement nécessaire pour le vol.	\$	
12	Consommables/carburant Comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des graisses, des huiles, des chiffons, des éléments d'entretien, des pièces de rechange et le carburant.	\$	

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2.3 Troisième période d'option

Élément	Description	Prix fixe tout compris Taxes non comprises
		Troisième année
13	Intégration et enlèvement de la charge utile fournie par l'État.	17 500,00 \$

Élément	Description	Total Équipage de SATP Membres	Prix fixe tout compris Prix individuel quotidien Tarif pour l'équipage, taxes non comprises Troisième année	Total (Équipage x tarif journalier)
14	Équipage de SATP Comprend le nombre total de personnes nécessaires pour la gestion et l'exploitation sécuritaires du SATP pendant son déploiement.		\$	\$

Élément	Type d'équipement	Tarif quotidien fixe tout compris, taxes non comprises	
		Troisième année	
15	SATP Le SATP consiste en un ou des véhicules aériens, un ou des postes de contrôle au sol, une remorque/camionnette, des antennes, des génératrices et l'équipement nécessaire pour le vol.	\$	
16	Consommables/carburant Comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des graisses, des huiles, des chiffons, des éléments d'entretien, des pièces de rechange et le carburant.	\$	

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PIÈCE JOINTE 1 À L'ANNEXE « B »

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION

## 1. Évaluation de la plateforme

Conformément à l'élément 3 de la section 1 de l'annexe B

N°	Exigence	Points
d'élément		
E1	La solution est à un NMT de 7 ou plus.	2
E2	Il s'agit d'un SATP à décollage et atterrissage verticaux.	1
E3	La solution permet d'accueillir une charge utile de 200 mm x 300 mm x 425 mm	1
E4	La solution fournit une alimentation de 110 watts à 12-14 volts pendant la durée du vol.	1
E5	La solution est dotée d'un transpondeur de sortie ADS-B.	1
E6	La solution est dotée de liaisons de contrôle et de commande (C2) et d'un dispositif d'atténuation de liaison perdue sécuritaire.	2
E7	Démontre la capacité de planifier, d'intégrer la charge utile, d'opération aérienne et d'entretien.	2
	Nombre total de points	10

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2. Évaluation des essais en vol

Conformément à l'élément 4 de la section 1 de l'annexe B

N° d'élément	Exigence	Points
T1	Démontre un BVLOS à une distance minimale de 80 milles marins.	1
T2	Démontre une vitesse de croisière KIAS.  Vitesse de croisière de 70 à 79 KIAS – 1 point  Vitesse de croisière de 80 à 90 KIAS – 2 points  Vitesse de croisière de plus de 90 KIAS – 3 points	3
Т3	Démontre une capacité d'exploitation à un plafond minimum de 5 000 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL).	1
Т4	Démontre la capacité de transporter une charge utile de capteurs de 6 kg.  Capacité de charge utile de ≥ 6 kg (avec une endurance de 6 +1 heures) - 1 point; capacité de charge utile de ≥ 10 kg (avec 6 +1 heures d'endurance) - 2 points; capacité de charge utile ≥ 15 kg (avec une endurance 6 + 1 heures) -3 points	3
Т5	Démontre une endurance de 6 +1 heures avec une charge utile de 6 kg  Endurance ≥ 6 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) - 1 point Endurance ≥ 8 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) - 2 points Endurance ≥ 10 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) - 3 points	3
Т6	Démontre que le SATP est doté d'un système de détection et d'évitement convenable pour des opérations de BLVOS ou une procédure d'atténuation proposée.	2
Т7	Démontre des procédures automatisées de pilote automatique pour les communications perdues qui intègrent une commande manuelle de surpassement et des capacités d'interruption de vol.	2

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Nombre total de points	
	15

## 3. Résultats de l'évaluation

Éléments	Exigence	Points
E1à7	Évaluation de la plateforme	
		10
T1à7	Évaluation des essais en vol	
		15
	Nombre total de points	
		25

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « C »

#### GRILLES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Nom	du	soun	nissi	onna	ire :				

## 1. Grille d'évaluation technique

# 1.1 Exigences obligatoires

N° d'élément	Exigences obligatoires	Réussite	Échec
a cicilicit	La solution proposée doit être à un NMT de 7 ou plus.		
O1	Les documents à l'appui ont été évalués par rapport à la définition de NMT 7 d'ISDE. Le SATP doit être à un NMT 7 dans la configuration VTOL.		
O2	Il doit s'agir d'un SATP à décollage et atterrissage verticaux.		
	La configuration de la conception du SATP est destinée à des décollages et des atterrissages verticaux.		
O3	La solution doit permettre d'accueillir une charge utile de 200 mm x 300 mm x 425 mm		
	Les dessins de conception du SATP confirment un volume interne ou externe satisfaisant aux dimensions spécifiées.		
04	La solution doit fournir une alimentation de 110 watts à 12-14 volts pendant la durée du vol.		
04	La norme de conception et le rapport d'essai confirment que la source d'énergie peut fournir la puissance requise pendant 6 + 1 heures.		
O5	La solution doit être dotée d'un transpondeur de sortie ADSB.		
Os	Les dessins d'installation et de conception fournis avec les documents à l'appui, incluant les spécifications des produits concernant l'équipement sélectionné.		
O6	La solution doit être dotée de liaisons de contrôle et de commande (C2) et d'un dispositif d'atténuation de liaison perdue sécuritaire.		

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

	La conception de la liaison de communication intègre une redondance et des procédures automatisées de pilote automatique pour les communications perdues qui intègrent une commande manuelle de surpassement et des capacités d'interruption de vol.	
07	La solution doit être en mesure d'atteindre un plafond opérationnel minimum de 5 000 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL)	
	La norme de conception ou le rapport sur l'essai en vol appuient une opération à un plafond minimum satisfaisant à l'exigence.	

# 1.2 Exigence cotée

N°	Exigences	Points
d'élément		
	La solution doit être en mesure de voyager BVLOS à une distance minimum de 80 milles marins.	
C1	L'ingénierie de conception du système ou les essais opérationnels ont justifié la capacité de conception aux fins de BVLOS. Dans le cas d'un SATP ayant volé BVLOS, des copies de plans de vol et des rapports de vol peuvent être utilisées aux fins de justification.	3
	La solution doit avoir des capacités de BVLOS jusqu'à une distance minimale de 80 milles marins, mais la démonstration n'a pas été faite – 1 point.  La solution a volé BVLOS jusqu'à 80 milles marins – 2 points  La solution a volé BVLOS sur des distances dépassant 80 milles marins – 3 points	
C2	La solution doit être capable d'atteindre une vitesse de croisière minimum de 70 KIAS.  L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la vitesse de croisière de conception du SATP. Appuyé	
	par les données techniques ou d'essai en vol.  Vitesse de croisière de 70 à 79 KIAS – 1 point  Vitesse de croisière de 80 à 90 KIAS – 2 points  Vitesse de croisière de plus de 90 KIAS – 3 points	3
C3	La solution doit être en mesure de transporter une charge utile de capteurs de 6 kg.	

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la capacité de la charge utile de la conception du SATP. Appuyé par les données techniques ou d'essai en vol. 3 Capacité de charge utile de ≥ 6 kg (avec une endurance de 6 +1 heures) – 1 point; capacité de charge utile de ≥ 10 kg (avec une endurance de 6 +1 heures) – 2 points; capacité de charge utile ≥ 15 kg (avec une endurance 6 + 1 heures) – 3 points La solution doit être en mesure de démonter une endurance de 6 + 1 heures avec une charge utile de 6 kg. C4 L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la capacité d'endurance de conception du SATP. Appuyé par les données techniques ou d'essai en vol. 3 Endurance ≥ 6 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) – 1 point Endurance ≥ 8 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) – 2 points Endurance ≥ 10 +1 heures (avec une charge utile de 6 kg) -3 points L'entrepreneur doit démonter qu'il est en mesure d'assurer la planification, l'intégration de la charge utile, l'opération **C5** aérienne et l'entretien. La proposition comprend un profil d'entreprise et la description des capacités, incluant les services disponibles et donnés en soustraitance, y compris le nombre d'années depuis lequel l'entreprise 3 est en activité. Capable, mais ne possède aucune expérience des opérations BVLOS – 1 point Moins de trois années d'expérience ds dopérations BVLOS -2 points Plus de trois années d'expérience des opérations BVLOS – 3 points Le SATP doit être doté d'un système de détection et d'évitement convenable pour des opérations de BLVOS ou une C6 procédure d'atténuation acceptable. La proposition comprend une description de la solution de détection et d'évitement (DAA) proposée et l'évaluation de la sécurité du système, incluant les procédures d'atténuation proposées. 3 L'utilisation d'avions d'accompagnement n'est pas considérée comme une procédure d'atténuation acceptable. DAA fourni par le recours à des procédures d'atténuation acceptables – 1 point DAA fourni par le recours à des systèmes terrestres – 2 points

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	DAA intégré à bord de l'aéronef télépiloté et visible dans le poste de contrôle au sol – 3 points			
	Nombre total de points	18		
Minimum requis : Les soumissionnaires doivent obtenir au moins 1 point pour chacun des critères cotés obligatoires C1 à C6 pour que leur soumission soit jugée recevable				

#### 2. Grille d'évaluation financière

Exclusivement aux fins d'évaluation, on utilisera le chiffre 30 dans le calcul pour désigner le nombre de jours de mission et on utilisera les renseignements fournis dans la soumission financière à la section 2 de l'annexe B.

#### 2.1 Calcul de l'option 1

		Α	В	С
Élément	Description	Tarif quotidien total	Jours de mission	Total A x B = C
6	Équipage de SATP	\$	30	\$
7	SATP	\$	30	\$
8	Consommables/carburant	\$	30	\$
	Tota	\$		

#### 2.2 Calcul de l'option 2

		A	В	С
Élément	Description	Tarif quotidien total	Jours de mission	Total A x B = C
6	Équipage de SATP	\$	30	\$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013s1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7	SATP	\$ 30	\$
8	Consommables/carburant	\$ 30	\$
	Tota	\$	

#### 2.3 Calcul de l'option 3

		Α	В	С
Élément	Description	Tarif quotidien total	Jours de mission	Total A x B = C
6	Équipage de SATP	\$	30	\$
7	SATP	\$	30	\$
8	Consommables/carburant	\$	30	\$
	Tota	\$		

#### 2.4 Calcul des frais de voyage et de subsistance

Exclusivement aux fins d'évaluation, le total des frais de voyage et de subsistance de l'équipage sera calculé à l'aide du taux de 300 \$ par jour et utilisera les renseignements fournis dans la soumission financière à la section 2 de l'annexe B.

	Α	В	С	D
Frais de voyage et de subsistance	Nombre total de membres de l'équipe	Tarif quotidien par personne	Jours de mission	Total (A x B) x C = D
Première année		300,00 \$	30	\$
Deuxième année		300,00 \$	30	\$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Troisième année		300,00\$	30	\$
Total des frais de voyage et de subsistance				\$

#### 2.5 Total de l'évaluation de la soumission

Élément	Description	Total
2.1	Total pour l'option 1	\$
2.2	Total pour l'option 2	\$
2,3	Total pour l'option 3	\$
2.4	Total des frais de voyage et de subsistance	\$
	Total pour la soumission évaluée	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013sl. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### ANNEXE « E »

## GRILLE DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

# 1. Exigences obligatoires

N° de l'élément	Exigences	N° de page de référence	Commentaires du soumissionnaire
01	La solution proposée doit être à un NMT de 7 ou plus.		
	Les documents à l'appui ont été évalués par rapport à la définition de NMT 7 d'ISDE. Le SATP doit être à un NMT 7 dans la configuration VTOL.		
02	Il doit s'agir d'un SATP à décollage et atterrissage verticaux.		
	La configuration de la conception du SATP est destinée aux décollages et atterrissages verticaux.		
О3	La solution doit permettre d'accueillir une charge utile de 200 mm x 300 mm x 425 mm		
	Les dessins de conception du SATP confirment un volume interne ou externe satisfaisant aux dimensions spécifiées.		
04	La solution doit fournir une alimentation de 110 watts à 12-14 volts pendant la durée du vol.		
	La norme de conception et le rapport d'essai confirment que la source d'énergie peut fournir la puissance requise pendant 6 + 1 heures.		

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

O5	La solution doit être dotée d'un transpondeur de sortie ADSB.	
	Les dessins d'installation et de conception fournis avec les documents à l'appui, incluant les spécifications des produits concernant l'équipement sélectionné.	
O6	La solution doit être dotée de liaisons de contrôle et de commande (C2) et d'un dispositif d'atténuation de liaison perdue sécuritaire.	
	La conception de la liaison de communication intègre une redondance et des procédures automatisées de pilote automatique pour les communications perdues qui intègrent une commande manuelle de surpassement et des capacités d'interruption de vol.	
07	La solution doit être en mesure d'atteindre un plafond opérationnel minimum de 5 000 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL)	
	La norme de conception ou le rapport sur l'essai en vol appuient une opération à un plafond minimum satisfaisant à l'exigence.	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 2. Exigence cotée obligatoire

N° de l'élément	Exigences	N° de page de référence	Commentaires du soumissionnaire
C1	La solution doit être en mesure de voyager BVLOS à une distance minimum de 80 milles marins.	reference	
	L'ingénierie de conception du système ou les essais opérationnels ont justifié la capacité de conception aux fins de BVLOS. Dans le cas d'un SATP ayant volé BVLOS, des copies de plans de vol et des rapports de vol peuvent être utilisées aux fins de justification.		
C2	La solution doit être capable d'atteindre une vitesse de croisière de 70 KIAS.		
	L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la vitesse de croisière de conception du SATP. Appuyé par les données techniques ou d'essai en vol.		
C3	La solution doit être en mesure de transporter une charge utile de capteurs de 6 kg.		
	L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la capacité de la charge utile de la conception du SATP. Appuyé par les données techniques ou d'essai en vol.		
C4	La solution doit être en mesure de démonter une endurance de 6 + 1 heures		

Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-200011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client T8493-200011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 013s1. T8493-200011

Buyer ID - Id de l'acheteur 013sl CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		-
	avec une charge utile de 6 kg.	
	L'ingénierie de conception du système et les essais opérationnels ont justifié la capacité d'endurance de conception du SATP. Appuyé par les données techniques ou d'essai en vol.	
C5	L'entrepreneur doit être en mesure d'assurer la planification, l'intégration de la charge utile, l'opération aérienne et l'entretien.	
	La proposition comprend un profil d'entreprise et la description des capacités, incluant les services disponibles et donnés en sous-traitance, y compris le nombre d'années d'exploitation de l'entreprise.	
R6	Le SATP doit être doté d'un système de détection et d'évitement convenable pour des opérations de BLVOS ou une procédure d'atténuation acceptable.	
	La proposition comprend une description de la solution de DAA proposée et l'évaluation de la sécurité du système, incluant les procédures d'atténuation proposées. L'utilisation d'avions d'accompagnement n'est pas considérée comme une procédure d'atténuation acceptable.	